

CONCILES

TENUS

DANS LE SEPTIÈME SIÈCLE.

CONFÉRENCE TENUE

l'an 601. en Angleterre dans le pays de Vorcheſter entre le Moine Auguſtin, & les Evêques Bretons.

Conférence tenue l'an 601. LE Moine Auguſtin avoit inſtruit les Anglois, & converti leur Roi Ethelbert, & voulant réunir à l'Egliſe Romaine les Bretons, invita leurs Evêques & leurs Docteurs à une Conféren-

ce. Quand ils y furent venus, il les exhorta à travailler de concert à l'éta bliſſement de la Religion. Ces Bretons ne célébroient pas la Fête de Pâque le même jour que les autres Eglises, & avoient quantité d'usages différens. Ils les défendoient fortement; & Auguſtin voyant qu'il ne pouvoit pas les refoudre à les quitter, on dit qu'il leur propoſa de faire venir un malade, de prier de part & d'autre pour ſa guériſon, & de fuivre les usages & la doctrine de ceux qui le guériroient. On fit venir un aveugle, & les Bretons ayant tenté inutilement de lui rendre la vûe, on aſſure qu'Auguſtin la lui rendit par ſes prières. Ce miracle ébranla les Bretons: mais ils dirent qu'ils ne pouvoient rien régler ſans ſçavoir le ſentiment de leurs Freres; & demanderent qu'on tint un Synode. On le leur accorda. Sept Evêques des Bretons s'y trouverent avec les plus habiles Moines de leur Monaftere de Bancor. Auguſtin leur propoſa trois choſes, 1. de célébrer la Pâque le même jour que l'Egliſe Romaine, 2. de baptizer ſuivant l'usage de la même Eglise, 3. de prêcher l'Evangile aux Anglois, leur promettant de tolerer leurs autres usages, s'ils vouloient paſſer ces trois points. Ils ne voulurent pas, & ſe retirèrent fort choquez de ce qu'il n'étoit pas venu au devant d'eux, lorsqu'ils'étoient venus aborder. Sur ce refus Auguſtin leur dit que puiſqu'ils ne vouloient point de paix, ils auroient la guerre, & qu'ils ſeroient tuez par ceux à qui ils ne vouloient pas prêcher la vie. Cela fut aſſi exécu-

té. Le Roi des Anglois leur déclara la guerre; il les défit dans un ſanglant combat, dans lequel il fit paſſer au fil de l'épée plus de douze cens Moines du Monaftere de Bancor, qui étoient venus à l'armée des Bretons prier Dieu de les ſecourir. Cette Relation eſt tirée de 2. livre de l'Histoire Ecclésiastique de Bede, c. 2. Sigebert marque les mêmes faits dans ſa Chronique; & quelques Hiſtoriens accuſent le Moine Auguſtin d'avoir contribué au maſſacre de ces pauvres Bretons, qui ne meritoient pas d'être traités ſi rudement, puiſqu'ils maintenoient leurs anciens usages & les libertez de leurs Eglises, ſans s'écarter de la Foi Catholique.

ASSEMBLÉE D'EVÊQUES,

tenuë à Châllon ſur Saône
en 603.

CETTE Aſſemblée dépoſa injuſtement Didier, Evêque de Vienne, à la ſollicitation de la Reine Brunehaut, & ſur les pourſuites d'Archevêque de Lyon.

CONCILE DE TOLEDE,

tenu ſous le Roi Gondemare
l'an 610.

CE Concile fut compoſé de quinze Evêques de la Province Carthaginoiſe, qui reconnoifſent l'Evêque de Toledé pour leur Métropolitain, & promettent de lui être ſoumis. Le Roi Gondemare fit exécuter ce Règlement, & donna une Déclaration, qui fut ſignée par les Evêques des autres Provinces d'Eſpagne, par laquelle il ordonna que l'Evêque de Toledé ſera reconnu Primat, ou Métropolitain de toute la Province Carthaginoiſe; & enjoint à tous les Evêques de cette Province de lui obéir. Il y remarque que la Carpetanie n'eſt pas une Province; mais une partie de la Province Carthaginoiſe; & que comme les autres Provinces de ſon Royaume, qui ſont la Luſitanie, la Bétique & la Taragonoiſe n'ont chacune qu'un ſeul Primat, il faut de même que la Carthaginoiſe n'en ait qu'un ſeul, ſuivant les Reglemens des Canons, & l'ancien usage.

CONCI-